



Le Chef de l'Etat, Paul Biya, a signé un décret ce jour nommant Mohamadou Gassimou, Directeur Général de l'Office Céréalière.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX - TRAVAIL - PATRIE

DECRET N° 2020/688 DU 05 NOV 2020
portant nomination du Directeur Général de l'Office Céréalière.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n° 2018/615 du 23 octobre 2018 portant réorganisation de l'Office Céréalière ;
- Vu** le décret n° 2019/320 du 19 juin 2019 précisant les modalités d'application de certaines dispositions des lois n°s 2017/010 et 2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics et des entreprises publiques ;
- Vu** le décret n° 2019/321 du 19 juin 2019 fixant les catégories d'entreprises publiques, la rémunération, les indemnités et les avantages de leurs dirigeants ;
- Vu** le décret n° 2020/375 du 07 juillet 2020 portant règlement général de la comptabilité publique,

DECRETE :

Article 1^{er}.- Monsieur **MOHAMADOU GASSIMOU** est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé Directeur Général de l'Office Céréalière, pour un mandat de trois (03) ans éventuellement renouvelable deux (02) fois.

Article 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC
SECRETARIAT GENERAL
SERVICE DU FICHER LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE
LEGISLATIVE AND STATUTORY AFFAIRS CARD INDEX SERVICE
COPIE CERTIFIÉE CONFORME
CERTIFIED TRUE COPY

YAOUNDE, le 05 NOV 2020

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



[Signature]
BIYA